

AVIS AU PUBLIC

Location et utilisation des salles communales et location du matériel communal

Règlement communal et règlement tarif.

Il est porté à la connaissance du public que par ses délibérations du 25 octobre 2024 le conseil communal a modifié le

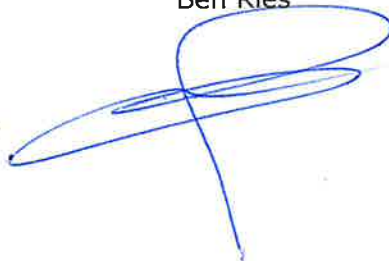
- *règlement communal concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal
- *règlement tarif concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal.

La délibération relative au règlement tarif a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 11 décembre 2024, réf. FC05-2024-A436.

Le texte intégral des délibérations est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

